



LIVRET D'ACCUEIL STAGIAIRE SITE DE VOIRON



Sommaire

INTRODUCTION

07	Le mot de la Direction
----	------------------------

LE CREPS RHÔNE-ALPES

11	Le CREPS, plus de 60 ans d'expérience
12	Nos missions
14	Notre équipe
18	L'offre de formation

LA VIE AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT

22	Les horaires et le stationnement
24	Le suivi administratif
26	Les salles de cours
28	Les infrastructures sportives
29	Les hébergements et la restauration
30	Les 10 règles d'or du stagiaire
32	Les personnes à votre écoute



INTRO- DUCTION

Le mot de la direction

Toute l'équipe est heureuse de vous accueillir au sein du site de Voiron du CREPS Auvergne-Rhône-Alpes / Vallon-Pont-d'Arc · Voiron · Lyon. Vous vous destinez à des métiers passionnants : animateurs, éducateurs, entraîneurs dans les champs de la jeunesse et des sports. Vous avez choisi notre établissement pour vous accompagner.

Bienvenue.

Ce livret d'accueil a vocation à vous donner les clés pour vous aider à être plus vite acteur de votre formation et être partie intégrante de cet établissement.

Bonne formation !



LE CREPS



Le CREPS, plus de 60 ans d'expérience

Ancien Centre de Plein Air (1960), le CREPS Auvergne-Rhône-Alpes Vallon-Pont-d'Arc · Voiron · Lyon est un Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives recouvrant un large champ d'action dont la formation, les activités en faveur de la jeunesse, l'accompagnement des sportifs et structures de Haut Niveau et celles en faveur du sport pour tous. Institution publique sous la double tutelle du Ministère chargé des Sports et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. L'établissement appartient au réseau national des 3 écoles nationales (ENSM, ENVSN, ENE), de l'Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance (INSEP) et des 17 autres CREPS de France, tous également membres du réseau Grand INSEP.

En 1941 lorsque l'État Français crée 15 Centres Régionaux de l'Éducation Générale et Sportive (CREGS) dont celui de Voiron (Isère). Celui-ci a été fermé.

En 2010 dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), son activité sur les formations professionnelles a été préservée et est à l'origine du site de Voiron du CREPS. Aujourd'hui l'identité du CREPS Rhône-Alpes (nom officiel) est marquée par les sports de nature de part sa localisation (Voiron pour sa proximité avec le massif Alpin et Vallon-Pont-d'Arc en Ardèche, terre d'élection pour la pratique de sport et loisir de pleine nature) et son engagement constant dans l'innovation et la formation.

En 2003, le Ministère chargé des Sports a créé un Pôle Ressources National Sports de Nature (PRNSN) sur le site de Vallon-Pont-d'Arc du CREPS pour l'appuyer dans la mise en oeuvre de sa politique publique de développement maîtrisé des sports de nature.

En 2018, le CREPS, au regard de son expertise et de sa reconnaissance internationale dans ce champ, devient Centre Européen des Sports de Nature (CESN). Une de ces actions est de promouvoir l'échange de bonnes pratiques et la mobilité des stagiaires comme des agents de l'établissement.

Site de Vallon Pont d'Arc, implanté en bord de rivière



Siège administratif

Site de Lyon, au sein de la Maison Régionale des Sports



Nos missions



Manuel Professionnel de Canyonisme réalisé en partenariat avec la fondation PETZL en 2018



Encadrement de public support lors de la formation



Flashez-moi !
Vidéo IGOT/Ternua by CREPS 2020

Formation, haut niveau, développement du sport, jeunesse et éducation populaire, les domaines d'intervention du CREPS Auvergne-Rhône-Alpes Vallon-Pont-d'Arc · Voiron · Lyon sont multiples et s'adressent à l'ensemble des sportifs et des acteurs du sport.

Organisation des formations initiales et continues dans les métiers du sport et de l'animation

Le CREPS propose une offre de formations variée qui couvre l'ensemble des niveaux de qualifications : de l'initiation à la performance, sans oublier l'expertise.

Accompagnement des sportifs et des structures de Haut Niveau

Aujourd'hui Sportif de Haut Niveau (SHN), demain entraîneur diplômé. Le CREPS accompagne le double projet des SHN en proposant des formations aux métiers du sport et de l'animation basées sur des dispositifs innovants et sur-mesure. Aussi, de manière concomitante, l'établissement accueille ponctuellement des pôles (Espoirs, France), d'équipes nationales, des clubs dans le cadre de stage de cohésion ou de performance sportive.

Développement d'activités en faveur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

L'établissement est reconnu pour sa capacité d'impulser et d'accompagner l'innovation sociale au service du développement de la pratique sportive et des territoires.

Promotion d'actions en faveur du sport / santé / bien-être et du sport pour tous

Par exemple, dans le cadre du sport inclusif en direction des jeunes en situation de handicap social, le CREPS propose des séjours sportifs aux jeunes des missions locales ardéchoises.

Assurer le fonctionnement du Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN)

La mission du PRNSN est de renforcer les compétences des acteurs des sports de nature en proposant des informations, des formations et une observation du secteur.

Rendez-vous sur <https://www.sportsdenature.gouv.fr>



3

SITES

79

AGENTS
au 31.12.23

1729

STAGIAIRES
(2023)

Notre équipe

Vue d'ensemble de tous les services de l'établissement.

Également disponible sur : <https://www.creps-rhonealpes.sports.gouv.fr/le-creps#equipe-creps>

Francis Gaillard, directeur

Rémy Alonso, directeur adjoint

Loetitia Lô, secrétariat de direction

Vallon Pont d'Arc

Voiron

Responsable des 2 sites : **Guy Corazzol**

Lyon

DÉPARTEMENT DES FORMATIONS

Responsable : **Nicolas Berland**

Coordonnatrice administrative : **Séverine Guillermin**

Conseillère sociale : **Christine Éon**

Formateurs / formatrices
Alain Cointrel
Benoît Darrieux
Flavie Girardet
Jean Kanapa
Frédéric Minier

Assistants
[Garance-Anne Bourg]
Coline Douls
Murielle Issartel
Jeanne Lavenant

Vanessa Marynowski
[Magali Sabatier]

Référente Handicap
(Label H+)
Flavie Girardet

Formateurs / formatrices
Denis Boissière
Estelle Bollet
Julie Debrock
Maxime Lemaire

Sylvain Maurin
Lisa Pigneur
Frédéric Requin
Isabelle Sauvage

Marion Zacharie
+ recrutements à venir

Assistants
Déborah Best
Elodie Bonnard
Denise Laurent

Référente Handicap
(Label H+)
Marion Zacharie

Formatrice
Valentine Noré

Assistante
Carmélite Lorsold

Référente Handicap
(Label H+)
Valentine Noré

HAUT NIVEAU

Responsable : **recrutement à venir**

Chargé de mission
Nicolas Berland

Chargée de mission
Marion Zacharie

Assistante
Denise Laurent

Chargée de mission
Valentine Noré

AFFAIRES FINANCIÈRES

Responsable : **recrutement à venir**

Adjointe aux affaires financières : **Fanny Delbos**

Chargées de l'ordonnancement
Sophie Bournhonnet
Stéphanie Chapelière

Chargée de l'ordonnancement
Valérie Bonamy

Chargée de l'ordonnancement
Valérie Bonamy

RESSOURCES HUMAINES

Responsable : **recrutement à venir**

Adjoint-e aux ressources humaines : **Carole Labrange**

Chargée de paie
Loetitia Lô

Chargée de mission «bien-être au travail»
Myriam Bonnaud

Chargée des ressources humaines
Valérie Bonamy

Chargée des ressources humaines
Valérie Bonamy

PATRIMOINE ET SÉCURITÉ

Responsable par intérim : **Juliette Bard**

Maintenance technique
Franck Hamady

Patrick Roussel

Édouard Second

+ recrutement à venir

HOSPITALITÉ

Responsable : **recrutement à venir**

Entretien ménage
Fany Vandenmessinck
Sandrine Dubois
Séverine Lafond

Cynthia Miraille
[Isabelle Moynet]
Lydie Vincent

Accueil
Patrick Roussel
Élisabeth Authébon
[Mylène Turrel]

Restauration
Virginie Comtat
Antonio Da Silva

Fabien Richard
[Séverine Baraille]

MAISON REGIONALE DE LA PERFORMANCE

Responsable : **Gérald Guennelon ***

Siège administratif > Lyon

Conseillers.ère Haut Niveau et Haute Performance
Lucile Geoffray
William Geoffray
Rémi Leurs *

CREPS Vichy
Conseillère Haut Niveau et Haute Performance
Christèle Col-Pradier

Assistante
Natacha Bonot

Conseiller.ère Haut Niveau et Haute Performance
Franck Bouchetal Pellegrini
Ania Mazoyer

UNITÉ INTERNATIONALE

Responsable : **Benjamin Billet**

Chargé de mission
Frédéric Minier

Chargée de mission
Hélène Seigneur

PÔLE RESSOURCES NATIONAL SPORTS DE NATURE

Responsable : **recrutement à venir**

Chargées de mission
Aurélien Andry
Cyril Carrière
Aziz Chlieh

Amélie Fraysse
Patrick Gilles
Marion Laurent

Christophe Martinez
Quentin Orgé
Frédéric Tomczak
Élodie Villard

Coordonnatrice administrative et
gestion logistique événementielle
Bénédicte Arbogast

AIDE À LA LECTURE

[.....] agent sur des postes de remplacement temporaire

* personnes affectées au CREPS Vichy

SERVICES TRANSVERSAUX

Agence comptable
Thierry Martin
Valérie Roux

Systèmes d'information
Jean-Michel Éon

Développement durable
Nicolas Berland

Communication
Fanny Tomaselli

Protection des données
Fanny Tomaselli

Suivi de la certification Qualiopi
Juliette Bard
Christine Éon

Assistant de prévention
recrutement à venir

Zoom sur le Département des Formations

Également disponible sur :

<https://www.creps-rhonealpes.sports.gouv.fr/le-creps?service=departement-des-formations#equipe-creps>



Organigramme Département des formations

Mise à jour décembre 2023

Nicolas Berland, responsable Département des formations

Séverine Guillermin, coordonnatrice administrative Département des formations

Site de Vallon-Pont-d'Arc

Activités Aquatiques de la Natation
BPJEPS / CAEPMNS
Lisa Pigneur
Jeanne Lavenant

Activités Cyclisme de VTT / DEJEPS
Savoir Rouler à Vélo (SRAV)
Julien Weill
Jeanne Lavenant

Activités Physiques pour Tous
BPJEPS
Mathieu Morverand
Vanessa Marynowski

Animateur d'activités et de vie Quotidienne
Pré-qualification / CPJEPS
Flavie Girardet
Coline Douls

Canyonisme
Pré-qualification / DEJEPS
Benoît Darrieux
Coline Douls

Canyonisme
Mesures compensatoires - LPS ou LE
Nicolas Berland
Coline Douls

Canoë-Kayak
DEJEPS CKDA,
BPJEPS ACKDA polyvalent - eau vive ou mer
CS mer
Thomas Monier / Mathieu Morverand
Marianne Issartel

Escalade
Pré-qualification / DEJEPS
Frédéric Minier / Sylvain Maurin
Jeanne Lavenant

Spéléologie
Pré-qualification, DEJEPS, DESJEPS,
modules progression sur corde I et II
Vincent Rouyer
Marianne Issartel

Recyclage
Canyonisme, Escalade, Spéléologie
Jean Kanapa
Vanessa Marynowski

Méthodologie accompagnement
UC1 et UC2 DEJEPS
Angélique Picard
Chaque assistante de la
formation concernée

Secteur jeunesse
DEJEPS
Angélique Picard
Coline Douls

Brevet de Surveillant de Baignade
Flavie Girardet
Coline Douls

Développement du numérique
Alain Cointrel

Référente handicap
Flavie Girardet

Conseillère sociale
Christine Éon

Site de Voiron

Responsable
Guy Corazzol

Activités Aquatiques de la Natation
BPJEPS / CAEPMNS
DESJEPS Direction de structure et de
projet - structures sportives et aquatiques
Lisa Pigneur
Déborah Best

Badminton
DEJEPS
Maxime Lemaire
Denise Laurent

Rugby
DEJEPS
Isabelle Sauvage
Déborah Best

Rugby PRO
DEJEPS
Isabelle Sauvage
Déborah Best

Sports de glace
DEJEPS SHN
Marion Zacharie
Denise Laurent

Tennis de table
BPJEPS
Julie Debrock
Denise Laurent

FGCMEEESM

Denise Laurent

Site de Lyon

Responsable
Guy Corazzol

Validation Acquis Expériences (VAE)
Valentine Noré
Carmélite Lorisold

Tests d'Exigences Préalables (TEP)
Valentine Noré
Carmélite Lorisold

Référente handicap
Valentine Noré

AIDE LECTURE

Intitulé formation
Réfèrent(e) pédagogique
Assistante administrative



DEJEPS Rugby à XV



DEJEPS Attelages canins

L'offre de formation

L'objectif de notre offre de formation : la qualité

Nous portons une attention particulière sur le développement d'une offre de formation adaptée aux besoins du marché de l'emploi dans le secteur des métiers du sport et de l'animation.

Le CREPS propose chaque année un programme renouvelé de formations professionnelles aux métiers du sport et de l'animation adapté à la réalité professionnelle, par les différentes voies de la formation initiale et de la formation professionnelle continue.

La construction de parcours d'accès à la qualification prend en compte les orientations gouvernementales ainsi que les évolutions techniques et technologiques, ainsi que celle des métiers que visent ces diplômes.

Attaché à l'accessibilité de tous à une formation qualifiante et diplômante de qualité, le CREPS déploie des formations sur l'ensemble du territoire Rhône-Alpin et au-delà, en fonction des besoins d'accès à des milieux ou terrains variés selon les spécialités des diplômes.

Les formations proposées sont généralement des formations courtes (1 à 2 ans en moyenne) et construites sur le principe de l'alternance entre théorie et pratique. Ce principe de l'alternance permet une réelle implication dans le monde de l'entreprise et débouche sur un taux d'employabilité très élevé. Cette alternance est renforcée par un accompagnement important des équipes de l'établissement.

La formation au CREPS, c'est aussi une écoute et une disponibilité des équipes engagées dans chaque étape de l'accompagnement individualisé.

Une individualisation et une personnalisation de la formation est assurée au regard de la diversité des publics accueillis :

- Information
- Aide à l'orientation
- Positionnement en début de formation afin d'élaborer un Parcours Individualisé de Formation (PIF)
- Accompagnement administratif et financier
- Prise en compte des difficultés éventuelles

Retrouvez tous nos partenaires ➡ <https://www.creps-rhonealpes.sports.gouv.fr/nos-partenaires>



LA VIE AU SEIN DE L'ÉTABLISSE- MENT



Test : LOG

Répondez de façon spontanée aux questions suivantes, en notant la lettre correspondante et voyez le résultat dans le corrigé.

1. Vous êtes en colère et il pleut.

- A. Pour vous, la journée est «ventreuse».
- B. Vous surveillez l'apparition de l'arc-en-ciel.
- C. Vous aimez l'odeur de l'air et des feuilles mouillées.
- D. Vous écoutez le bruit de l'eau sur le toit.

2. Dans un grand magasin, vous êtes agréé par :

- A. Les annonces et promotions que l'on fait au micro.
- B. Le changement de rayon des produits que vous achetez.
- C. L'absence de vendeur ou de conseillère pour vous guider.
- D. L'augmentation des prix.

3. A la station libre-vehicle :

- A. Vous vous fiez au son du dispositif d'arrêt de la pompe.
- B. Vous surveillez au casher la quantité et le prix.
- C. Vous profitez de cette pause pour prendre une boisson.
- D. Vous contrôlez votre consommation depuis la dernière pause.

4. En voiture, lorsque vous ne conduisez pas :

- A. Vous écoutez la radio.
- B. Vous en profitez pour regarder le paysage.
- C. Vous êtes relaxé et câliné.
- D. Vous avez tendance à songer à la place du conducteur.

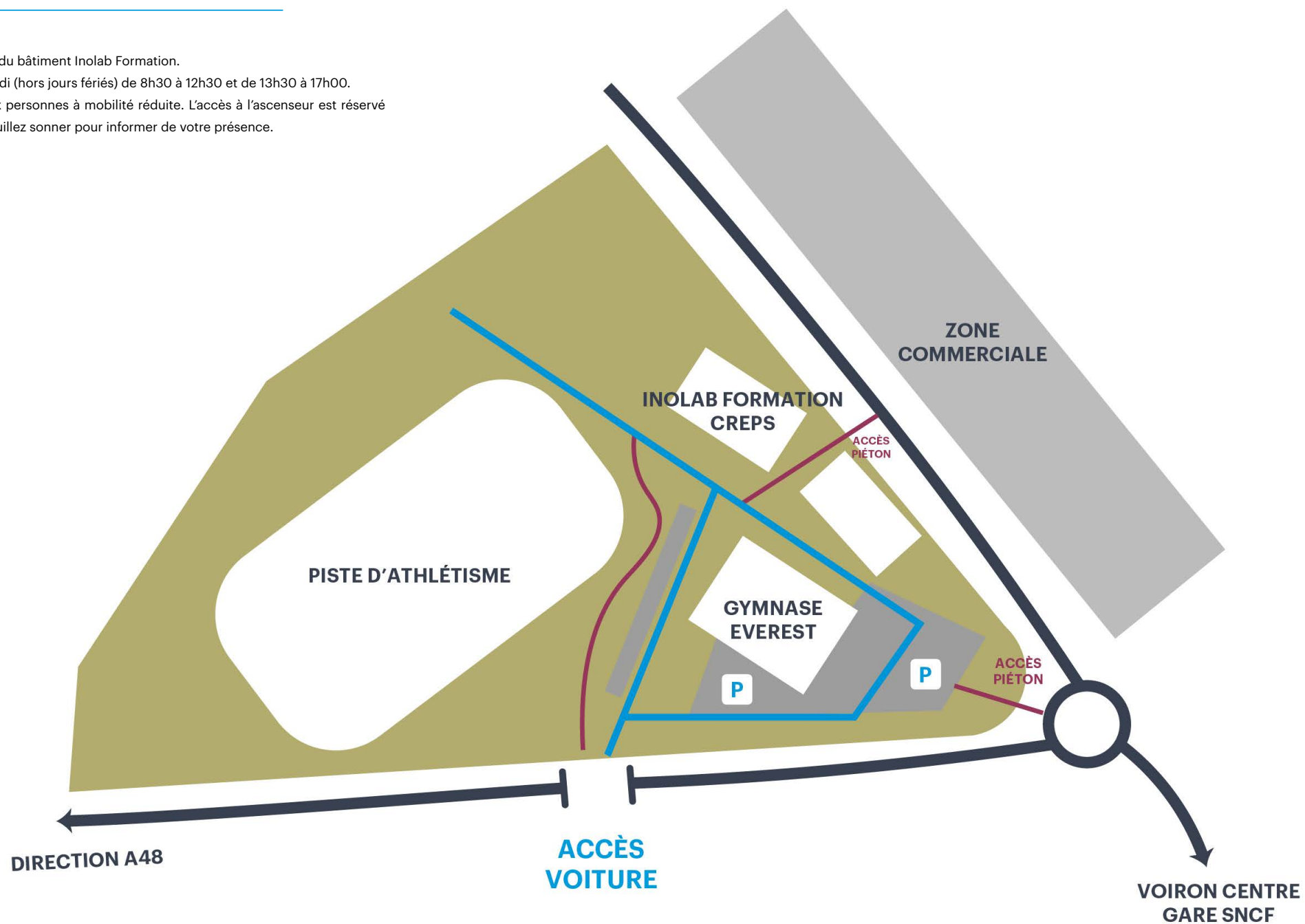
5. Les choses les plus chères que vous ne pouvez pas :

Les horaires et le stationnement

L'accueil se situe au 2^{ème} étage du bâtiment Inolab Formation.

Il est ouvert du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Le bâtiment est accessible aux personnes à mobilité réduite. L'accès à l'ascenseur est réservé aux détenteurs d'une carte, veuillez sonner pour informer de votre présence.



Le suivi administratif

Quelques éléments à prendre en compte avant votre rentrée dans notre établissement :

L'espace stagiaire

Il est créé lors de votre inscription en ligne à la formation : <https://formation.creps-rhonealpes.sports.gouv.fr/espace-membre>. Cet espace personnel servira d'échange et de support avec le service administratif pendant toute la durée de la formation. Pensez à vous connecter régulièrement !

Le contrat de formation

Un contrat de formation et un Plan Individuel de Formation (P.I.F.) sont établis et vous engagent avec le CREPS, et réciproquement. A la réception du contrat de formation signé des 2 parties, le candidat devient stagiaire de la formation professionnelle. En cas de modification du coût de la formation et/ou du financement (article 1 et/ou 3), un avenant sera réalisé.

La convention de formation en structure professionnelle (dans le cas des formations longues)

Durant son cursus de formation, le stagiaire alterne entre des heures en centre de formation et des heures en structure professionnelle selon son plan individuel de formation. L'alternance en structure professionnelle, sous la responsabilité d'un tuteur, ne peut s'effectuer qu'après la validation de la convention de formation professionnelle en structure entre le CREPS, le tuteur, la structure et le stagiaire.

Les feuilles d'émargement

Elles permettent d'attester l'assiduité en formation. Ces feuilles d'émargement sont utilisées comme justificatif auprès de nos différents organismes financeurs, ainsi que des organismes qui vous rémunèrent.

En centre : les stagiaires doivent les signer par demi-journées.

En structure professionnelle : une feuille de suivi doit être adressée signée par le stagiaire et le tuteur, à l'assistante administrative, chaque fin de mois. Elle permet de justifier auprès de la DRAJES le nombre d'heures effectuées pour valider le diplôme. Ce document vous est remis en début de formation et est, selon les formations, téléchargeable sur « Claroline », plateforme utilisée dans le cadre de la formation.

Les absences

En cas d'absence, le stagiaire prévient le formateur et l'assistante administrative de sa formation ainsi que la structure d'accueil et son tuteur lorsqu'il est en stage professionnel. Il devra ensuite justifier son absence auprès du service administratif. Seules les absences prévues par le code du travail seront prises en compte. La liste des absences justifiées figure dans votre espace personnel et consultable avec le lien ci-après : <https://www.creps-rhonealpes.sports.gouv.fr/wp-content/uploads/listing-absences-justifiees-stagiaire.pdf>

A titre exceptionnel, certaines absences pourront être autorisées pour raisons majeures. Elles devront faire l'objet d'une demande d'autorisation écrite auprès du Responsable du Département des Formations.

Les accidents du travail ou de trajet

Tout accident survenu pendant la formation (en centre, en entreprise ou lors du trajet) est considéré comme un accident de travail et doit faire l'objet d'une déclaration. Contactez sans délai l'encadrant ou l'assistante administrative qui effectuera les démarches pour signaler la déclaration d'accident auprès de la compagnie d'assurance du CREPS (MAIF) et de la CPAM.

Contrat de formation à titre individuel
(Article L6353-3 à L6353-9 du code du travail)

CONVENTION
Régulant l'accueil d'un apprenti dans une tierce entreprise pour le complément de formation
(Art. R.6323-10 et suivants du Code du Travail - décret 2017-527 du 2 mai 2017)

Émargement STAGIAIRES		Date : août 2021	
cachet		Semaine du 23/08/2021 au 27/08/2021	
mercredi 25	jeudi 26	vendredi 27	Heures
h / h	h / h	h / h	h / h
			TOTAL h

Les salles de cours

Toutes les salles de cours sont équipées de vidéoprojecteurs et d'écrans et d'une connexion WIFI dont le mot de passe est affiché.



NE PAS MANGER

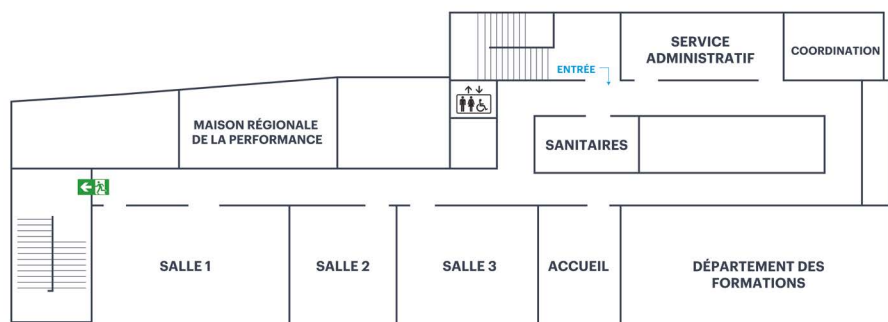


NE PAS BOIRE
D'ALCOOL

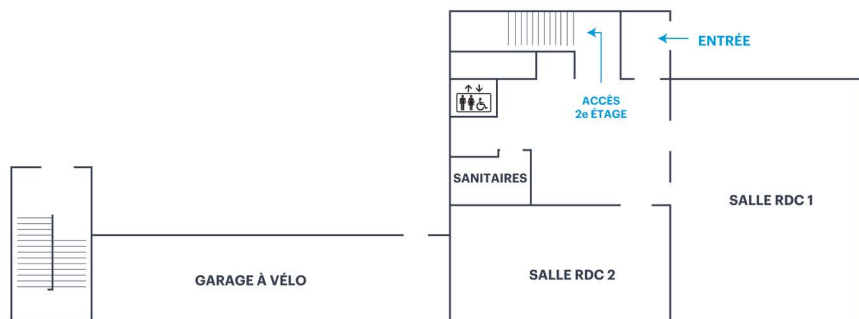


NE PAS FUMER

Toute dégradation avérée fera l'objet d'une facturation à la personne.



2e ÉTAGE DU BÂTIMENT INOLAB FORMATION

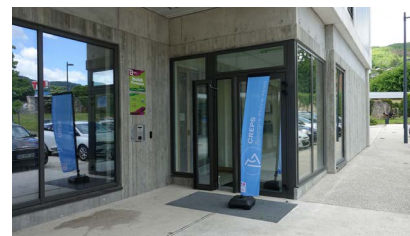


REZ-DE-CHAUSSÉE DU BÂTIMENT INOLAB FORMATION



Bâtiment principal

Exemples de salles de cours



Entrée



Salle 1



Salle 3



Salle 4

Les infrastructures sportives

Le site de Voiron du CREPS ne possède pas d'infrastructures sportives mais loue auprès des partenaires celles qui sont nécessaires pour la mise en place des actions de formations (piscine, gymnase, stade, patinoire, etc.).



Salle Everest, Campus de la Brunerie, Voiron (38)

©LigueAuRABadminton



Piscine l'EPA, Montbonnot (38)

©A.Jeuland/Armée de l'air

Les hébergements et la restauration

Sur son site de Voiron, le CREPS ne dispose pas de restauration ni d'hébergement.

Vous trouverez néanmoins un large choix d'hébergements dans le Pays Voironnais dont Tremplin Sport Formation ainsi que de nombreux points de restauration rapide :

<https://www.paysvoironnais.info/se-loger.html#.YTm4tS0iv0o>

<https://www.tremplinsport.fr/equipements-tsf-voiron/#filter=.hebergements>

NOTE

Les 10 règles d'or du stagiaire

1 TU RESPECTERAS TON ÉTABLISSEMENT ET TOUS SES COLLABORATEURS

[Art. 212] Ton comportement et ta tenue doivent respecter la décence et les usages admis dans un établissement à vocation éducative.

2 TU SERAS ASSIDU DURANT TOUTE TA FORMATION

[Art. 225] La signature du contrat de formation professionnelle entre toi et le CREPS t'engage à une assiduité et une ponctualité sur tous les temps organisés dans la formation en centre comme en entreprise.

3 TU NE DISCRIMNERAS ET NE VIOLENTERAS PERSONNE

[Art 231] En tant que membre de l'établissement, tu es le garant de ses valeurs tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de celui-ci.

Parmi ces valeurs : le respect de l'intégrité et de la dignité de chacun (personnel, camarade).

4 TU NE CONSOMMERAS NI DE STUPÉFIANTS NI D'ALCOOL AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT

Il est interdit de consommer des stupéfiants ou alcool dans l'ensemble des locaux de l'établissement, quelle que soit la nature de ces locaux. Il est également interdit de fumer sauf dans les espaces désignés sur le campus de la Brunerie.

5 TU NE VIENDRAS PAS AVEC TON ANIMAL DE COMPAGNIE

[Art. 214.2] Les animaux ne sont pas admis dans l'établissement sauf autorisation exceptionnelle de la direction.

6 TU NE MONTRERAS PAS DE SIGNES OSTENTATOIRES RELIGIEUX

[Art.212] Les usagers de l'établissement doivent faire preuve de neutralité politique, idéologique et religieuse. Les actes de prosélytisme sont interdits. Le port de signes discrets, manifestant un attachement personnel à des convictions, est admis. Les signes ostentatoires sont interdits. Sont également interdits les attitudes provocatrices, les manquements aux obligations de sécurité, ainsi que les comportements susceptibles de constituer des pressions sur d'autres usagers, de perturber le déroulement des activités organisées ou de troubler l'ordre dans l'établissement.

7 TU N'IRAS PAS SUR DES SITES ILLÉGAUX AVEC LE WIFI DE L'ÉTABLISSEMENT

Le CREPS met à disposition une connexion Internet. Toi seul est responsable de son utilisation (traçabilité enregistrée, conformément à la législation).

8 TU UTILISERAS TON TÉLÉPHONE EN COURS UNIQUEMENT LORS DE SESSION PÉDAGOGIQUE

Pour le bien-être de tous et une meilleure attention, le téléphone doit être éteint. Toutefois, tu pourras l'utiliser si le coordonnateur t'y invite pendant une session pédagogique (recherche, application, quizz interactif, etc.).

9 SI TOUT ÇA TU NE RESPECTES PAS, SANCTIONS TU AURAS

[Art.331] Le conseil de la vie du sportif et du stagiaire siégeant en formation disciplinaire prend le nom de conseil de discipline. Il est composé des membres du conseil de la vie du sportif et du stagiaire désigné à l'article D.211-80 du code du sport, à l'exclusion des personnalités qualifiées.

10 SI DIFFICULTÉS TU RENCONTRES, TU TROUVERAS OREILLES ATTENTIVES

Accueil, écoute et orientation des stagiaires qui rencontrent des difficultés administratives, financières, juridiques, familiales ou de logement. Il ne suffit pas de renseigner et d'orienter : un travail de suivi est nécessaire et à chaque étape, nous veillons à ce que tu sois acteur. Notre action est très pédagogique. Rendez-vous en page 40.



Les personnes à votre écoute

Dans le cadre de votre formation, vous pouvez rencontrer des difficultés. Quelle que soit l'origine de celles-ci nous avons au sein du CREPS des personnes pour vous aider à les résoudre.

Vos principaux interlocuteurs sont en premier lieu l'assistante administrative et le coordonnateur pédagogique en charge du suivi de votre formation. Ils répondront à vos demandes concernant le suivi administratif, pédagogique, financier de votre formation ou vous orienteront vers d'autres services (ordonnancement, financier...)

Mais d'autres personnes peuvent également vous aider :

- Les assistantes administratives : Une question sur l'hébergement, la restauration, votre salle de cours.... N'hésitez pas, Déborah ou Denise sauront vous répondre, vous guider ou vous orienter vers le bon interlocuteur.
- Le délégué des stagiaires de votre formation (si formation longue) : Elu en début d'année, il est là pour faire remonter des besoins et vous aider.
- Le représentant des stagiaires de l'établissement : Elu par tous les stagiaires des formations longues, il participe 1 à 2 fois par an au Conseil de Vie du Sportif et du Stagiaire (CVSS) avec des membres de la direction, des représentants du personnel, du conseil d'administration.
- La référente handicap : Au sein de chaque site, une référente a été nommée. Elle est là pour vous accompagner et proposer des solutions en cas de survenue de problème de santé ou d'aggravation de ces derniers nécessitant des aménagements pour poursuivre dans de bonnes conditions votre formation.

Site de Voiron :

Marion ZACHARIE - 06 16 17 20 19 - marion.zacharie@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr

Plus d'information sur notre site internet : <https://www.creps-rhonealpes.sports.gouv.fr/formations/situation-handicap>

- La conseillère sociale : Un travailleur social à votre écoute en cas de difficultés financières, d'hébergement, familiale, administrative.... Recherche de financement auprès d'associations, de collectivités lorsque vos ressources sont insuffisantes pour assumer les frais annexes (matériel, hébergement, transport...) ou pédagogiques et que les dispositifs liés à la formation n'ont pas abouti ou sont insuffisants. Christine EON est directement joignable et peut vous aider ou vous conseiller dans vos démarches. Gratuité et anonymat.
christine.eon@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr ou 06 79 01 40 37

Permanence site de Voiron : 1er mardi de chaque mois, sur rendez-vous.

- La personne en charge du suivi des réclamations : Lorsqu'un problème persiste malgré vos tentatives de résolution, vous avez la possibilité d'effectuer une réclamation qui sera traitée par le responsable de service concerné (formation/accueil/ordonnancement) ou la direction suivant l'origine du problème rencontré. Le formulaire de réclamation est disponible à l'accueil et sur <https://www.creps-rhonealpes.sports.gouv.fr/contact> ou contacter Christine EON, en charge du suivi des réclamations : christine.eon@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr ou 06 79 01 40 37.
- La protection de vos données personnelles : Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), notre Politique de confidentialité a été mise à jour. Vous pouvez la consulter sur notre site internet : <https://www.creps-rhonealpes.sports.gouv.fr/mentions-legales-rgpd-cgu>
Pour toute question, vous pouvez envoyer un courriel à l'adresse mail suivante : dpd@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

Version MARS 2024